

TRIBUNE DE GENÈVE



Juifs et musulmans pourront être enterrés au cimetière Saint-Georges

| 15:24 La Ville inaugure de nouveaux espaces de regroupements confessionnels. Les défunts seront inhumés selon les rites de leur religion et les tombes orientées vers La Mecque ou Jérusalem.



© Crédit photo | © Pascal Frautschi

JYC | 01 NOVEMBRE 2007 | 15H24

Manuel Tornare a profité de la Toussaint pour présenter deux nouveaux espaces confessionnels au cimetière de Saint-Georges. Le premier, pour les musulmans, dispose d'un espace pour 150 tombes et le deuxième, pour les juifs, de 100 places. Conformément à la modification de la loi sur les cimetières, les tombes peuvent être orientées vers la Mecque ou Jérusalem. Mais pour le reste, les conditions sont les mêmes que pour les croyants d'autres confessions.

Les deux espaces sont des lieux publics, ouverts et font intégralement partie du cimetière Saint-Georges. L'autorité politique accorde le permis d'inhumer et l'emplacement peut être utilisé pour une période maximale de 99 ans. Le premier défunt de confession israélite a été inhumé le 3 octobre. Une inauguration officielle doit encore fixée avec les communautés concernées.

Pour l'instant, la Ville de Genève est la seule commune du canton à avoir formulé une demande pour créer des regroupements confessionnels. Autre geste en faveur des minorités religieuses, Manuel Tornare a annoncé l'autorisation de bâtir une nouvelle synagogue pour la Communauté israélite libérale de Genève à la Route de Chêne.

Tribune de Genève © Edipresse Publications SA